



**HAL**  
open science

# Paradigmes, radicaux supplétifs et constituants néoclassiques en morphologie constructionnelle

Dany Amiot

► **To cite this version:**

Dany Amiot. Paradigmes, radicaux supplétifs et constituants néoclassiques en morphologie constructionnelle. Paradigmes en morphologie constructionnelle, Aug 2010, Constanta, Roumanie. pp.21-36. halshs-00725972

**HAL Id: halshs-00725972**

**<https://shs.hal.science/halshs-00725972>**

Submitted on 28 Aug 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« PARADIGMES, RADICAUX SUPPLETIFS ET CONSTITUANTS NEOCLASSIQUES  
EN MORPHOLOGIE CONSTRUCTIONNELLE »**

Dany Amiot

Université de Lille-Nord de France,

STL UMR 8163 du CNRS

These last twenty years, the traditional notion of paradigm had known an important revival, first in flexional morphology, then in constructional morphology, through the thematic paradigm concept. After a short presentation of the new conceptualization of the notion itself, we wonder whether such a notion can be useful to solve some of the difficulties connected with the status of neoclassical forms. It is shown that a unified analysis is not conceivable: some of the neoclassical constituents can be considered suppletive stems of a lexeme or of a grammeme and in this view fill in a cell of their paradigm, whereas other ones are considered prefixes. Some of the theoretical involvements of such analysis are mentioned at the end of the paper.

Key words: paradigm, morphology, neoclassical form, constructional morphology

En morphologie, à l'heure actuelle, la notion de paradigme connaît un renouveau, tant en morphologie flexionnelle qu'en morphologie constructionnelle. Je me concentrerai dans cet article sur la morphologie constructionnelle et j'essaierai de montrer en quoi la notion de paradigme, associée à celle de radical supplétif, permet de conceptualiser les alternances de formes, connues jusqu'à présent sous les dénominations d'allomorphie ou de supplétion. Je commencerai par présenter les nouvelles applications de la notion de paradigme en morphologie flexionnelle comme en morphologie constructionnelle (§ 1.). Comme mes analyses concerneront uniquement le français, je m'appuierai pour cela sur les travaux de Bonami & Boyé (2003, 2005) et sur ceux de Bonami, Boyé & Kerleroux (2009). Dans une seconde partie, j'envisagerai différentes extensions possibles en morphologie constructionnelle : à la composition néoclassique (§ 2.1.), ainsi qu'à la concurrence entre grammème et formant de mots (§ 2.2.), ceci, en n'omettant pas de signaler ce que peut avoir d'intéressant la nouvelle acception du paradigme, mais aussi les interrogations que son emploi peut susciter.

## 1. Le renouveau de la notion de paradigme

### 1.1. Paradigme et morphologie flexionnelle

Si la notion de paradigme est bien connue en morphologie flexionnelle, où elle renvoie, pour la catégorie verbale, à la série des marques de conjugaison du verbe, et pour les autres catégories, à l'ensemble des marques de genre, nombre, etc. qui peuvent affecter la forme d'un lexème, son extension aux radicaux des lexèmes l'est sans doute nettement moins. Je n'entrerai pas ici dans le détail des analyses et de leur justification mais il est maintenant courant de distinguer deux types de paradigmes pour rendre compte des variations flexionnelles d'un même lexème ; outre les paradigmes flexionnels, il existe donc désormais les paradigmes thématiques / radicaux (la terminologie n'est pas très stabilisée), qui correspondent à l'ensemble des radicaux associés à un lexème. Précisons que ces thèmes, ou ces radicaux, sont ce que Aronoff (1994) a appelé des morphomes, c'est-à-dire des « unités morphologiques qui n'expriment aucune propriété morphosyntaxique ou sémantique, mais constituent de purs objets morphologiques. » (Bonami & Boyé 2005 : 82). Pour le dire encore plus simplement, un morphome n'est le signe de rien, et n'a aucun sens, c'est pourquoi les thèmes / radicaux sont généralement numérotés ; on dira ainsi que le thème 3 des verbes sert à construire les formes des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> personne du pluriel du présent, ainsi que toutes les formes du l'imparfait de l'indicatif. Pour le français, c'est nous semble-t-il Bonami & Boyé 2003 qui, les premiers, se sont servi de la notion de paradigme (et d'espace) thématique pour rationaliser les alternances radicales des verbes : pour certains verbes le paradigme<sup>1</sup> ne contient qu'un seul thème (verbes du premier groupe, mais pas uniquement, cf. CONCLURE), mais ce n'est pas toujours le cas : la conjugaison des verbes du deuxième groupe est connue pour alterner deux thèmes différents, un thème court et un thème long ; quant aux verbes du troisième groupe, le nombre de thèmes qu'ils manifestent est éminemment variable, et il est bien connu là aussi que certains verbes, les verbes les plus fréquents, sont aussi les plus irréguliers, cette irrégularité concernant non seulement leurs paradigmes flexionnels, mais aussi leurs paradigmes thématiques ; des verbes comme ALLER, ETRE, ou AVOIR, ont chacun au moins quatre thèmes différents, qui occupent différentes cases de leur espace thématique (cf. ALLER pour lequel on peut identifier, au moins, v-, al-, aj-, ir-)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Selon Bonami & Boyé 2003, l'espace thématique d'un verbe est composé de 12 cases ; pour une justification, cf. l'article lui-même.

<sup>2</sup> Le « au moins » renvoie au fait qu'il est généralement difficile de faire le départ entre les marques flexionnelles et le radical : dans *vais* / [vɛ], *va(s)* / [va], *vont* / [vɔ̃], où s'arrête le radical, où commencent les marques flexionnelles ? Nous avons pris ici le parti de considérer que le radical se limite à [v], mais cela n'a rien d'évident.

Le verbe n'est pas le seul à pouvoir posséder plusieurs thèmes, Bonami & Boyé 2005 ont ainsi montré que l'adjectif possédait un espace thématique à cinq cases<sup>3</sup>, que peuvent remplir deux thèmes différents, le thème 1, généralement réservé à la forme du masculin singulier, et le thème 2, réservé quant à lui à la forme du féminin.

### 1.2. Paradigme et allomorphie radicale en morphologie constructionnelle

Par ailleurs Bonami & Boyé ont montré que les thèmes dont il vient d'être question, qu'ils soient verbaux ou adjectivaux, ne sont pas uniquement réservés à la morphologie flexionnelle, mais qu'ils peuvent aussi jouer un rôle en morphologie dérivationnelle : certains suffixes par exemple choisissent plutôt tel thème, et d'autres tel autre thème. Observons les exemples sous (1)-(3) :

- |        |                           |    |                      |
|--------|---------------------------|----|----------------------|
| (1) a. | nettoie-vitre ; nettoyage | b. | nettoyage, nettoyeur |
| (2) a. | pèse-lettre ; pesement    | b. | pesage, peseur       |
| (3) a. | soutien-gorge             | b. | souteneur            |

Alors que la composition et la suffixation par *-ment* choisissent préférentiellement le thème 1 : [netwa], [pɛz], [sutjɛ̃], les suffixations en *-age* et *-eur* privilégient quant à elles le thème 3 : [netwaj], [pɛz], [sutən].

En ce qui concerne la construction désadjectivale des adverbes en *-ment*, il est là aussi bien connu qu'ils sont construits « sur la forme du féminin » ([pətɪtmɑ̃], [grɑ̃dmɑ̃], etc.), c'est-à-dire en fait le thème 2<sup>4</sup>.

Par ailleurs, Bonami, Boyé & Kerleroux (2005), à la suite d'Aronoff (1994), montrent sur les données du français qu'il existe aussi des thèmes qui ne se réalisent qu'en morphologie constructionnelle ; ils sont donc en quelque sorte « cachés à la flexion » (l'expression est consacrée). Considérons les exemples sous (4)

- |     |                               |                                    |
|-----|-------------------------------|------------------------------------|
| (4) | LOUER [lu]                    | LOCATION, LOCATIF [lɔkas], [lɔkat] |
|     | EMETTRE [eme], [emet], [emɛt] | EMISSION, EMISSIF [emis]           |

Alors que, nous l'avons vu, les suffixations déverbaux en *-eur* ou *-age* choisissent préférentiellement le thème 3, ce qui se confirme d'ailleurs ici : [luaʒ], [emetœʁ], les

<sup>3</sup> Le fait qu'il y ait 5 cases dans le paradigme pour seulement 2 thèmes est justifié dans Bonami & Boyé : 2005) ; cf. aussi note 4.

<sup>4</sup> A partir du moment où les thèmes sont des morphèmes, ils ne portent aucun trait, pas plus le masculin que le féminin. Bonami & Boyé (2005) montrent d'ailleurs que c'est le thème réputé être le thème du féminin qui est parfois employé lorsque l'adjectif est antéposé (cas de [bo] / [bɛl] par exemple : œnɔmbo / ynfɛmbɛl / ynbɛlfɛm / œbɛlɔm. Considérer que ce sont des morphèmes résout tout problème de ce point de vue.

suffixations en *-ion* et *-if* prennent quant à elles, au moins dans certains cas, un thème qui n'apparaît à aucun des temps et des modes auxquels peut être conjugué le verbe, ce que nous constatons avec l'emploi de [ɔkat] / [ɔkas] ou de [emis]. Ce thème, caché à la flexion, devra néanmoins être compté dans l'espace thématique du verbe. Comme on le voit, cette manière d'analyser les choses, sans recours à des explications étymologiques<sup>5</sup>, permet de traiter de la même manière ce que l'on a coutume d'appeler supplétions et allomorphes : dans l'un et l'autre cas, un même lexème possède des thèmes multiples, qui peuvent plus ou moins différer entre eux et qui, étant indexées aux cases d'un paradigme thématique, sont employées selon des règles bien définies (pour de plus amples précisions sur tous ces phénomènes que je n'ai fait ici qu'évoquer, cf. les auteurs plusieurs fois cités, dont cette présentation s'inspire grandement).

## **2. Extension de la notion de paradigme à d'autres phénomènes constructionnels**

Je présenterai ici deux types de cas pour lesquels il est, selon moi, possible de tirer parti des principes présentés sous 1., tous concernent les constituants néoclassiques, mais envisagent plusieurs cas, selon que celui-ci peut-être être analysé comme un radical de lexème (§2.1.) ou comme un radical de grammème (§ 2.2.). Je précise ici que « constituant néoclassique » est pris dans sa plus grande extension, i.e. toute forme syntaxiquement non autonome, jouant un rôle dans la formation de lexèmes, et d'origine grecque ou latine ; je reviendrai ultérieurement sur cette notion.

### *2.1. Constituant néoclassique et radical de lexème*

Un premier travail, effectué en collaboration avec Georgette Dal (cf. Amiot & Dal 2007), a posé les prémices de ce type d'analyse. Les constituants néoclassiques apparaissent à la fois dans la composition (*hydrogène* résulte de l'association des deux constituants néoclassiques *hydr-* 'eau' et *gène* 'engendrer') et dans la dérivation : *hydrique* par exemple est construit par suffixation (en *-ique*) sur le constituant néoclassique *hydr-* 'eau').

---

<sup>5</sup> Le fait par exemple que tel thème soit, à l'origine, une forme du supin, pour intéressant qu'il soit pour notre connaissance de l'histoire de la langue, ne permet pas réellement de rationaliser l'emploi des différentes formes d'un verbe. Le même raisonnement pourrait être fait pour les adjectifs ; cf. par ex. *douleur* / *douloureux* / *dolorisme*.

Rappelons rapidement les propriétés de la composition néoclassique : elle résulte de l'association, comme dans la composition ordinaire, de deux constituants (au moins)<sup>6</sup>, mais elle s'en distingue par au moins quatre points<sup>7</sup> :

(i) bien qu'étant un procédé actuel de formation de mots, elle met principalement en jeu des constituants d'origine grecque ou latine ;

(ii) ces constituants n'ont pas de réalisation syntaxique ; il ne peuvent être employés en tant que tels dans une unité syntaxique : *il aime* / \**il phile beaucoup les fruits* ; *il est sorti de prison* / \**de carcer ce matin*) ;

(iii) bien que ne constituant pas des atomes pour la syntaxe, ils se comportent comme des lexèmes, et semblent donc posséder une catégorie lexicale ; on considère justement comme l'une des preuves de cette caractéristique le fait qu'un constituant néoclassique puisse servir de base à une opération de dérivation, comme n'importe quel lexème du français. Prenons un exemple : la suffixation par *-ique* permet de construire des adjectifs sur base nominale, que celui-ci soit un nom commun (*colère* / *colérique*, *algèbre* / *algébrique*, *anémie* / *anémique*, etc.) ou un nom propre (*Homère* / *homérique*, *Sade* / *sadique*, etc.) ; or, l'adjectif *hydrique* est construit sur *hydr-*, constituant néoclassique qui signifie 'eau'. *Hydr-* peut donc être considéré comme un N dans *hydrique*, mais aussi dans les composés néoclassiques *hydrogène* ou *hydrocéphale*, où il possède toujours le même sens.

(iv) le constituant sémantiquement recteur, s'il en existe un, se situe à droite, et non à gauche comme dans la composition ordinaire ; l'ordre des constituants est donc *YX* : un animal carnivore est un animal qui mange (*-vore*, constituant de droite) de la viande (*carn-*, constituant de gauche).

Dans Amiot & Dal (2005), nous avons tenté de montrer qu'il pouvait être intéressant, dans le cadre d'une analyse lexématique, d'analyser des constituants néoclassiques comme *lud-* d'une part, *hum-*, *homin-* et *anthropo-* d'autre part, comme des thèmes des lexèmes, respectivement, JEU et HOMME<sup>8</sup>.

Rappelons qu'un lexème est une « unité multistratale », qui se compose de plusieurs rubriques indépendantes les unes des autres. De façon générale, on en distingue trois, Fradin (2003) quant à lui va jusque cinq : phonétique (P), graphémique (G, si la langue est une langue écrite ; c'est la rubrique la moins pertinente pour nous), syntactique (Sx), morphologique (M)

---

<sup>6</sup> Sur ce point cf. Namer 2005, qui montre que la composition néoclassique met en jeu davantage de patrons que la composition ordinaire ; dans certaines langues de spécialité, on trouve des associations de trois (*oléo-gommo-résine*), voire quatre constituants (*angiocardiopneumographie*).

<sup>7</sup> Sur la composition néoclassique, cf. entre autres, Bauer 1983, Fradin 2000, Lüdeling & al. 2002, Plag 2003, Warren 1990, etc.

<sup>8</sup> Par convention, les lexèmes sont graphiés en petites majuscules.

et sémantique (Sé) ; on retrouve ici plus ou moins la définition du signe linguistique saussurien (association d'une forme – sous son double aspect P et G –, et d'un sens) à laquelle s'ajoutent les rubriques syntactique – qui comprend la catégorie lexicale plus les informations spécifiques de l'item lexical ; par exemple, pour un nom, le fait d'être masculin ou féminin, ou pour un verbe, le ou les patrons syntaxiques dans lesquels il entre –, et la rubrique morphologique ; cette dernière rubrique contient des informations qui peuvent être utiles lors d'opérations de formation de mots. On peut alors représenter les lexèmes HOMME et JEU sous la forme de tableaux (pour l'instant, nous ne remplissons pas les rubriques M) :

|    | JEU             | HOMME           |
|----|-----------------|-----------------|
| P  | ʒø              | ɔm              |
| G  | jeu             | homme           |
| Sx | cat:n ger:masc. | cat:n ger:masc. |
| M  |                 |                 |
| Sé | jeu'            | homme'          |

Tableau 1

On constate par ailleurs une répartition intéressante des emplois de *jeu/lud-* dans les lexèmes complexes :

- (5) ANTIJEU, INTERJEU, CONTRE-JEU  
LUDIQUE, LUDOTHEQUE, LUDICIEL

*Jeu* semble être utilisé, lorsqu'il figure dans un mot construit, à la finale, alors que *lud-* apparaît à l'initiale, soit parce qu'il sert de base à une opération de suffixation (LUDIQUE), soit parce qu'il figure en tant que premier constituant d'un composé néoclassique (LUDOTHEQUE), ou encore dans un mot obtenu par mot valisage / blending (LUDICIEL, dans lequel -CIEL provient de la troncation de LOGICIEL)<sup>9</sup>.

Vu ce qui a été dit sous §1., il peut sembler tout à fait intéressant de considérer *jeu* et *lud* comme deux thèmes différents du lexème JEU, le premier étant le thème employé pour être réalisé en syntaxe, et dans la formation des mots lorsque le lexème ne doit pas figurer à l'initiale du mot construit ; le second n'a pas de réalisation syntaxique possible, mais figure dans les mots construits lorsque le lexème doit figurer en première position ; ce que l'on peut représenter de la façon suivante (le tableau est adapté de Amiot & Dal 2005 ; la rondelle

<sup>9</sup> Précisons que nous ne prenons pas en compte ici *prélude*, *postlude* et *interlude*, qui ne sont pas des composés mais des dérivés, dans lesquels *lude* ne signifie pas réellement 'jeu' et qui ont des histoires dérivationnelles complexes : emprunt au latin (*prélude*) à l'anglais (*interlude*) et réfection analogique sur le premier (*postlude*).

indique que le thème n'a pas de réalisation syntaxique, et res:init., que ce thème ne s'emploie qu'à l'initiale dans les mots morphologiquement construits) :

|    | JEU             |        |
|----|-----------------|--------|
| P  | [ʒø]            | °[lyd] |
| G  | jeu             | °lud   |
| Sx | cat:n ger:masc. |        |
| M  | res:init.       |        |
| Sé | jeu'            |        |

Tableau 2

Cette représentation met en évidence le fait que *jeu* et *lud-* sont les deux thèmes d'un même lexème ; les autres rubriques, quant à elles, ne subissent aucun changement.

D'autres lexèmes sont susceptibles du même type d'analyse, que ce soit en composition néoclassique standard (FEU : *feu/pyr-* : COUPE-FEU, PARE-FEU, etc. / PYROMANE, PYROGENE, etc.) ou non standard (PETROLE : *pétrole/pétro-* : PETRODOLLAR, PETROCHIMIE ; dans ce cas, le premier terme est tronqué. Si l'on parle de composition néoclassique non standard ici, c'est parce que les mots construits manifestent la plupart des propriétés mentionnées supra (de ii à iv), mais qu'ils ne mettent pas en jeu des constituants néoclassiques, mais ce que Corbin & Paul (2000) ont nommé des fracto-constituants ; cf. à ce propos Dal & Amiot 2008).

Le cas de HOMME est un peu plus complexe dans la mesure où ce lexème possède plusieurs thèmes qui ne peuvent avoir de réalisation syntaxique : *homin-* (*hominidés*), *hum-* (*humain*), *anthrop-* (*anthropométrie*) sont trois thèmes possibles, qui alternent avec *homme*. Nous avons montré avec Georgette Dal qu'ils pouvaient aussi être considérés comme des thèmes supplétifs du lexème HOMME, même si les principes de répartition sont moins évidents à cerner.

Il peut être intéressant de noter que la plupart des lexèmes qui ont ainsi des thèmes supplétifs présentent la particularité d'être phonologiquement de « mauvaises bases » : ils sont souvent monosyllabiques, et sont soit simplement constitués d'une voyelle ([o]) soit d'une consonne et d'une voyelle ([ʒø], [ɔm]) ce qui, phonétiquement, les rend peu aptes à servir de base de dérivation ; ils constituent aussi sans doute de mauvais constituants initiaux pour les composés.

Au-delà de la composition néoclassique, si l'on accepte les analyses qui ont été proposées, il est sans doute aussi possible d'analyser de la même façon ce que l'on a coutume d'appeler



des allomorphies, i.e. des variations relativement régulières qui affectent la forme d'un lexème, comme par exemple l'alternance [œʁ] / [oʁ] ou [ɔʁ], selon le type de syllabe, ouverte ou fermée, comme dans [mœʁ] / [moʁ], cf. *mœurs / moral*, ou [kœʁ] / [kɔʁd], cf. *cœur / cordial*, le second thème apparaissant comme base de dérivation en morphologie<sup>10</sup>.

On peut alors se demander s'il est possible d'analyser toutes les formes néoclassiques comme des thèmes supplétifs.<sup>11</sup> Pour apporter un début de réponse à cette question, nous allons maintenant voir si un constituant néoclassique peut être analysé comme un radical supplétif de grammème.

## 2.2. Constituant néoclassique et radical de grammème

### 2.2.1. Poly-, pluri-, multi-

Des formes comme *poly-*, *multi-* ou *pluri-*, ainsi que celles qui seront analysées sous § 2.2.2, ne sont pas toujours considérées comme des constituants néoclassiques dans la mesure où elles ne jouent pas le rôle de constituants de la composition néoclassique, au moins dans une perspective de morphologie lexématique (cf. *infra*). Je le intègre néanmoins car (i) elles répondent à la définition large que nous en avons donnée au § 2. (toute forme syntaxiquement non autonome d'origine grecque ou latine qui joue un rôle dans la formation des lexèmes), et (ii) cette définition, même temporaire, a une valeur heuristique.

Dans Amiot (2005), j'ai étudié la sémantique de *plusieurs*, en relation avec *poly-*, *multi-* et *pluri-* :

- (6) a. *polyarthrite*<sub>N</sub> « Inflammation simultanée de plusieurs articulations », *polypétale*<sub>A</sub> « Qui a plusieurs pétales. *Fleur polypétale* », *polysoc*<sub>N</sub> « Charrue qui possède plusieurs socs et qui trace plusieurs sillons à la fois »  
 b. *pluriannuel*<sub>A</sub> « Qui s'étend sur plusieurs années », *pluridisciplinaire*<sub>A</sub> « Où sont représentées plusieurs disciplines [...] », *pluripartisme*<sub>N</sub> « Coexistence de plusieurs partis dans un même état »  
 c. *multicéphale*<sub>A</sub> « Qui a plusieurs têtes, plusieurs chefs », *multisport*<sub>A</sub> « Où l'on pratique plusieurs sports », *multiprocesseur*<sub>N</sub> « Ordinateur possédant plusieurs unités centrales ou processeurs [...] »

<sup>10</sup> Quant à [kard], il apparaît en tant que constituant de composé néoclassique, cf. par exemple dans *cardiopathie* ou *myocarde*.

<sup>11</sup> Ce type d'analyse pour les radicaux nominaux, pour intéressant et stimulant qu'il soit, soulève cependant un certain nombre de questions, que je ne ferai que mentionner ici, mais qui devraient à terme être examinées sérieusement. En effet, pour les radicaux verbaux et adjectivaux, l'organisation paradigmatique est stable et clairement établie, tant en ce qui concerne le nombre des cases (le paradigme de tout adjectif possède cinq cases, celui de tout verbe en possède 12) qu'en ce qui concerne le type de dépendances dans lesquelles ils entrent (tel thème est activé pour tel emploi) ; cela n'est pas (encore ?) le cas pour les radicaux nominaux : est-il possible d'établir un nombre fixe de cases pour leur paradigme ? La répartition de leurs emplois peut-elle être déterminée *a priori* ? La réponse à ces questions n'a absolument rien d'évident.

Tous les lexèmes construits avec l'un de ces formants, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent – nom ou adjectif – possèdent le même type de sens : ils expriment tous la pluralité indéfinie de ce que dénote la base (celle-ci étant soit un nom, soit un adjectif construit sur base nominale), et tous peuvent être paraphrasés par *plusieurs*, les alternances entre l'une et l'autre forme étant contraintes par des raisons catégorielles (nom ou adjectif) et par le domaine de formation (*poly-* par exemple est beaucoup employé dans le domaine médical alors que *pluri-* s'adjoit plus facilement à des lexèmes du vocabulaire non spécialisé). La très grande régularité de ce type de formations nous conduit à proposer le même type d'explication que précédemment<sup>12</sup> : *poly-*, *pluri-* et *multi-* sont des thèmes de PLUSIEURS déterminant indéfini ; nous pouvons donc en proposer la représentation suivante :

|    | PLUSIEURS  |         |          |          |
|----|------------|---------|----------|----------|
| P  | [plyzjœʁ]  | °[poli] | °[plyri] | °[mylti] |
| G  | plusieurs  | °poly   | °pluri   | °multi   |
| Sx | cat:dét    |         |          |          |
| M  | res:init.  |         |          |          |
| Sé | plusieurs' |         |          |          |

Tableau 3

On voit bien ce qui distingue *poly-*, *pluri-* et *multi-* des formes étudiées précédemment, *lud-*, etc. : bien que tous soient des radicaux supplétifs réservés à la morphologie<sup>13</sup>, les premiers sont des radicaux supplétifs de grammèmes alors que les seconds sont des radicaux supplétifs de lexèmes. De façon générale, ce sont les seconds qui sont considérés comme de vrais constituants néoclassiques, notamment dans le cadre d'une théorie lexématique ; pourquoi ? Dans ce type de théorie (cf. par exemple Fradin 2003 pour une bonne synthèse), la morphologie opère fondamentalement sur des lexèmes (au moins en morphologie standard), quel que soit le procédé mis en œuvre, la composition (Lex1 + Lex2 → Lex3) ou la dérivation (Lex1 → Lex2). Les radicaux supplétifs de lexèmes (comme le sont *lud-* ou *homin-* par

<sup>12</sup> *Poly-* semble s'écarter parfois quelque peu de ce schéma, par exemple dans *polyclinique* ou *polytraumatisme* (Merci à Fiammetta Namer pour cette remarque). Il est vrai qu'actuellement une polyclinique n'est pas constituée de plusieurs cliniques ; c'est une clinique où l'on soigne plusieurs pathologies. Cependant un des sens premiers du nom *clinique* est « Service hospitalier où est donné l'enseignement d'une discipline médicale. *Clinique ophtalmologique.* » (PR) ; à l'origine (le nom a été créé en 1864), la polyclinique était bien un « Établissement hospitalier comprenant plusieurs services spécialisés pour le traitement de maladies diverses. » (PR). Quant à *polytraumatisme* (non attesté dans les dictionnaires généraux), il a certainement été refait à partir de *polytraumatisé*, régulièrement construit ('qui a subi plusieurs traumatismes') et très largement attesté. Pour l'instant, il semble donc préférable de maintenir la correspondance de *poly-* avec les autres termes de la série.

<sup>13</sup> D'autres alternances concernant des déterminants, comme par exemple les numéraux (*un / uni-*, *mono-*, *deux / bi-*, *di-*, etc.) sont susceptibles recevoir le même type d'analyse, mais il faudrait les étudier individuellement pour le confirmer ou l'infirmier.

exemple) peuvent donc sans aucune difficulté entrer dans la formation de mots composés (composition néoclassique) ou de mots dérivés (il n'existe pas de dénomination particulière dans ce cas). Et dans l'un et l'autre cas ils peuvent être considérés comme des constituants néoclassiques.

*Poly-*, *multi-* ou *pluri-* sont quant à eux des radicaux de grammèmes, or ces derniers ne sont pas censés être des objets sur lesquels opèrent les règles de la morphologie. Dans cette perspective, si ce sont des constituants néoclassiques, ce sont des constituants de quoi ? Quel est le statut de *poly-*, *pluri-* ou *multi-* ? et quel est le statut des mots formés à l'aide de ces « constituants » ?

Une autre solution serait d'en faire des préfixes ; après tout, ils ne jouent pas le rôle de base mais le rôle de modifieur dans la formation des lexèmes. Il existe cependant une difficulté : un radical de grammème peut-il être assimilé à un préfixe, si tant est qu'un préfixe est simplement l'exposant d'une règle de formation de lexème ? (cf. à nouveau Fradin 2003). Cela semble difficile, et va d'une certaine manière être confirmé par les analyses sous 2.2.2.

#### 2.2.2. *Hyper-*, *archi-*, *extra-*, etc.

*Hyper-*, *archi-*, *extra-* ainsi que d'autres formes de même type (*super-*, *méga-* par exemple) sont apparemment des formes néoclassiques : elles n'ont pas d'emploi syntaxique autonome en français moderne et proviennent de l'une des deux langues « classiques » que sont le latin (*extra-*) et le grec (*hyper-* et *archi-*)<sup>14</sup>, ce qui ne les empêche pas d'être généralement considérées comme des préfixes, car elles paraissent n'avoir aucun correspondant syntaxique. Dans certaines configurations, *hyper-*, *archi-*, *extra-*, etc. forment des lexèmes de sens identique :

(7) HYPERSENSIBLE, ARCHINUL, EXTRA-LARGE

Ces trois adjectifs, formés sur base adjectivale, se paraphrasent par 'très / trop Adj.', sens que l'on retrouve d'ailleurs avec *sur-* :

(8) SURDOUE, SUREXCITE 'très / trop doué / excité'

Cette équivalence se retrouve avec d'autres catégories, par exemple les noms dénominatifs construits par *sur-* et *hyper-* reçoivent le même type d'interprétation :

---

<sup>14</sup> Elles sont d'ailleurs très souvent mentionnées dans les listes évoquées *supra*, au même titre que *lud-* ou *poly-*.

- (9) a. HYPERTENSION ‘tension trop élevée’, HYPERACTIVITE ‘activité trop importante’  
 b. SURCHARGE ‘charge trop importante’, SURARMEMENT ‘armement excessif’

Qu’ils soient formés avec *hyper-* ou avec *sur-*, les lexèmes construits expriment l’excès / le haut degré. La différence principale entre les deux types de formation est simplement que, alors que *sur-* s’adjoit généralement à des lexèmes du vocabulaire vernaculaire, *hyper-* sert généralement à former des termes de lexiques spécialisés, et il s’adjoit de ce fait assez souvent à des termes du vocabulaire dit « savant »<sup>15</sup>.

Or, *sur-* correspond à une préposition du français ; serait-il possible dès lors de faire l’hypothèse que *hyper-*, *sur-* (et sans doute aussi *archi-*, etc.) sont des radicaux supplétifs de la préposition *sur*<sup>16</sup> ? Une telle hypothèse ne semble pas correcte ; j’ai essayé de montrer dans Amiot (2005) que *sur* préposition et *sur-* formant n’étaient pas réductibles l’un à l’autre :

– sémantiquement, les lexèmes introduits par *sur-* expriment fondamentalement l’excès (cf. les ex. sous (10)), ce qui n’est absolument pas le cas de la préposition (cf. la littérature sur *sur-*, par exemple Dendale & De Mulder 1997, 1998 ; Paillard 1998, Vandeloise 1991, 2006, etc.), qui exprime principalement, en fonction des contextes, la localisation spatiale (10a), une sorte de cause (10b), la proportion (10c), la supériorité (10d), etc.

- (10) a. Son sac est sur le fauteuil  
 b. Sur les conseils de son médecin, il refait une série d’examens  
 c. Sur les vingt candidats sélectionnés, seule la moitié s’est présentée  
 d. La famille X règne sur le plus gros empire médiatique actuel

– syntaxiquement, la correspondance n’est pas plus évidente : alors que la préposition est généralement suivie d’un nom déterminé, dans les mots construits, lorsque la base est un nom, celui-ci n’est précédé d’aucun déterminant,

– de plus, alors que la préposition introduit majoritairement des SN, *sur-* formant de mot peut s’adjoindre non seulement, comme on l’a déjà vu, à des adjectifs (8) et à des noms (9b), mais aussi à des verbes (11), et ceci pour construire des noms, des adjectifs ou des verbes.

- (11) SURESTIMER, SURPAYER, SUREXPLOITER

<sup>15</sup> Il existe une autre différence notable : *hyper-* ne s’adjoit pas à des verbes pour former des verbes.

<sup>16</sup> Il y aurait donc des cas canoniques où le radical supplétif est différent de la forme syntaxique du grammème, et un cas non canonique où cette forme lui serait identique.

L'ensemble des propriétés (sémantiques, catégorielles, distributionnelles) étant différentes<sup>17</sup>, il n'est dès lors pas possible de faire de *sur-*, *hyper-*, etc. des radicaux supplétifs de la préposition *sur*.

Par contre, rien ne s'oppose à ce qu'on les considère comme des préfixes :

– les mots qu'ils construisent possèdent une forme et un sens stable, avec des variations régulières, qui dépendent en général du sens de la base et de la catégorie de la base / du dérivé (cf. à ce propos Amiot 2005)

– les mots formés actuellement<sup>18</sup> mettent en œuvre les mêmes régularités / patrons que dans les mots plus anciennement construits<sup>19</sup>.

Si des préfixes comme *hyper-* ou *archi-* (i.e. les formes a priori néoclassiques) jouent le rôle de préfixe depuis longtemps (*hyper-* par exemple l'était déjà en grec), une forme comme *sur-* est plus récente : *sur-* est devenu un préfixe au terme d'un processus de grammaticalisation, durant lequel il s'est progressivement autonomisé par rapport à la préposition (cf. Amiot & De Mulder 2002).

Ce qu'il faudrait encore déterminer, c'est si *sur-*, *hyper-*, etc. font partie d'un même paradigme, ce qui signifierait qu'ils sont associés à la même règle / au même patron de construction, ou s'ils sont les exposants de règles / patrons différents. S'ils sont associés au même patron, ou à la même règle de construction, peuvent-ils eux aussi être considérés comme des sortes de thèmes possibles, choisis en fonctions de contraintes externes à la règle, par exemple le fait l'output appartienne à un vocabulaire spécialisé ou non ? Je ne résoudrai pas ce point ici.

*Sur-*, *hyper-*, etc. sont des préfixes et non des radicaux supplétifs de grammèmes. D'autres séries sont candidates à de telles analyses, par exemple *hypo-* / *sub-* / *sous-* vs *sous* ; *inter-* / *entre-* vs *entre*, *in-* / *en-* vs *en-*, mais il faudrait mener des études au cas par cas car la grammaticalisation est un processus graduel et il peut exister une plus ou moins grande autonomie par rapport à la préposition dont le formant est issu ; tous les formants correspondant à une préposition ne sont donc pas des préfixes, et les analyses ne peuvent être uniformisées systématiquement ; cf. Amiot 2004.

---

<sup>17</sup> Il existe d'autres propriétés qui différencient la préposition du formant de mots ; de même, le sens d'excès n'est pas le seul sens que peuvent posséder les mots construits, mais c'est le plus représentatif, et de très loin ; cf. Amiot 2005 pour une étude plus approfondie.

<sup>18</sup> Par exemple, pour *sur-* : *surjouer* ou *surendetté*, et pour *hyper-* : *hyperminceur* ou *hypervolatilité* (des devises par exemple).

<sup>19</sup> Avec *hyper-*, on voit apparaître un nouveau patron, certainement établi à partir de *hypertexte*, par ex. dans *hyperlien*, *hypermédia*, etc. Ce mode de formation ne rentre pas dans ce qui est dit ici ; sur les patrons et leur émergence, ainsi que sur les théories fondées sur l'usage, cf. par ex. Hopper 1987, 1998, Bybee & Hopper 2001.

### 3. Conclusion

A partir de la notion de paradigme, associée à celle de radical supplétif, les formes apparemment néoclassiques peuvent donner lieu à des analyses très différentes :

– elles peuvent être analysées comme des radicaux supplétifs :

(i) de lexèmes (modulo les questions laissées en suspens dans la note 11). Ont été examinés dans le cadre de cet article JEU – qui a pour radicaux [ʒø] et °[lyd], ce dernier étant réservé à la morphologie –, et HOMME, qui a pour radicaux [ɔm], [omin], [ym] et [ǃtɛɔp], les trois derniers étant eux aussi réservés à la morphologie. [ɔm] quant à lui, ne connaît pas de restrictions d’emploi particulières (*un homme passionné, un surhomme*). En tant que radical de lexème, le radical réservé à la morphologie peut servir de base à une opération de dérivation (*humain, hominidés*) ou jouer le rôle de constituant dans une opération de composition, il s’agit alors de composition néoclassique (*anthropologue, pithécanthrope*).

(ii) de grammèmes. Ont été considérés comme tels *poly-*, *pluri-* et *multi-*, radicaux supplétifs réservés à la morphologie du grammème *plusieurs*. La problématique posée par une analyse comme celle-ci est théorique : dans le cadre d’une théorie lexématique, (i) les grammèmes ne sont pas des objets sur lesquels opère la morphologie, (ii) un radical de grammème peut difficilement être considéré comme un préfixe, i.e. un simple exposant de règle ; le statut des lexèmes (tout à fait régulièrement) construits est donc dans ce cas laissé en suspens. Je me suis contenté de poser le problème sans chercher à le résoudre.

– les formes néoclassiques peuvent être considérées comme des affixes, en l’occurrence ici des préfixes ; nous avons effectué cette analyse, qui rejoint tout à fait les analyses classiques, à propos de *hyper-* notamment, et sans doute aussi de *archi-*, *extra-*, *super-*, etc. *Hyper-* et les autres formes proches, bien que fonctionnant comme *sur-* formant de lexème, ne sont donc pas des radicaux supplétifs de la préposition *sur*. Il est possible que l’ensemble de ces formes puisse être considéré comme les différents exposants d’une même règle de formation ; nous avons simplement formulé l’hypothèse, sans aucunement chercher à la vérifier. Si tel était le cas, nous aurions des paradigmes de radicaux pour les exposants (= les affixes) comme il en existe pour les lexèmes et les grammèmes.

### Bibliographie

- AMIOT Dany (2004), « Préfixes ou prépositions ? Le cas de *sur-*, *sans-*, *contre-* et les autres », *Lexique* 16 : 67-83.  
AMIOT Dany (2005), « *Plusieurs* vs *poly-*, *pluri-* et *multi-* », *Verbum* 27/4 : 403-417.

- AMIOT Dany (2005), « *Sur(-)* préposition et préfixe : un même sens instructionnel ? », *Revue de sémantique et de pragmatique* 15/16 : 101-119.
- AMIOT Dany & DAL Georgette (2007), « Integrating Combining Forms into a Lexeme-Based Morphology », *Fifth Mediterranean Morphology Meeting*, Fréjus, les 16, 17 & 18 septembre 2005. Paru sur le site: <http://mmm.lingue.unibo.it/mmm-proc/MMM5/232-336-Amiot-Dal.pdf>.
- AMIOT Dany & DE MULDER Walter (2002), « De l'adverbe au préfixe en passant par la préposition : un phénomène de grammaticalisation ? », *Linguisticae Investigationes* XXV/2 : 247-273.
- AMIOT Dany & DAL Georgette (2008), « La composition néoclassique en français et ordre des constituants », In D. Amiot (éd.), *La composition dans les langues*, Arras, Artois Presses Université, 89-113.
- ARONOFF Mark (1994), *Morphology by Itself*. Cambridge, MIT Press.
- BAUER Laurie (2003), *English Word-formation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BONAMI Olivier & BOYE Gilles (2003), « Supplétion et classes flexionnelles dans la conjugaison du français », *Langages* 152 : 102-126.
- BONAMI Olivier & BOYE Gilles (2005), « Construire le paradigme d'un adjectif », *Recherches Linguistiques de Vincennes* 34 : 77-98.
- BONAMI Olivier, BOYE Gilles & Kerleroux Françoise (2009), « L'allomorphie radicale et la relation flexion-construction », in B. Fradin, F. Kerleroux et M. Plénat, *Aperçus de morphologie*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes : 103-125.
- BYBEE Joan & HOPPER Paul (éds.) (2001), *Frequency and the Emergence of Linguistic Structure*. Amsterdam : John Benjamins. Coll. Typological Studies in Language 45.
- CORBIN Danielle & PAUL Jérôme (2000), « Aperçus sur la créativité morphologique dans la terminologie de la chimie », *La banque des mots* 60 : 51-68. .
- DAL Georgette & AMIOT Dany (2008), « La composition néoclassique en français et ordre des constituants », In D. Amiot (éd.), *La composition dans les langues*, Arras, Artois Presses Université, 89-113.
- DENDALE Patrick & DE MULDER Walter (1997), « *Sur* : emplois, traits et réseau sémantique », *Faits de langue*, 9, 211-221.
- DENDALE P. & DE MULDER W. (1998), « *Sur sur*. Réflexion sur l'emploi des ressemblances de famille en sémantique cognitive », *Atti del XXI° Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza* (Palermo, 18-24 septembre 1995), Tübingen, Niemeyer, vol III, 213-230.
- FRADIN Bernard (2000), « Combining forms, blends and related phenomena », in U. Doleschal & A. Thornton (eds), *Extragrammatical and marginal Morphology*, Lincom Europa, München, 11-59.
- HOPPER Paul (1987), « Emergent Grammar », *Berkeley Linguistics Society*, 13, pp. 139-157.
- HOPPER Paul (1998), « Emergent grammar », In Mickael Tomasello (ed.), *The New Psychology of Language : Cognitive and Functional Approaches to Language Structure*. Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum : 155-175.
- LÜDELING A., SCHMIDT T. & KIOKPASOGLU S. (2002), « Neoclassical word formation in German », *Yearbook of Morphology 2001*, 253-283.
- NAMER Fiammetta (2005), « Morphosémantique pour l'appariement de termes dans le vocabulaire médical : approche multilingue », in actes de *TALN 05, 12<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur le Traitement Automatique du Langage Naturel*, vol. 1, 63-72.
- PAILLARD Denis (1998), « Les emplois temporels des prépositions : le cas de *sur* », *Cahiers Chronos*, 3, 199-212.
- PLAG Ingo (2003), *Word-formation in English*, Cambridge, Cambridge University Press.
- VANDELOISE Claude (1991), *Spatial prepositions. A Case Study from French*, Chicago, University of Chicago Press.
- VANDELOISE Claude (2006), « Are there spatial prepositions? », in M. Hickmann, S. Robert (éds.), *Space in languages: linguistic systems and cognitive categories*, John Benjamins : 139-154.
- WARREN (1990), « The importance of combining forms », in W. Dressler & al. (eds), *Contemporary Morphology*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter, 111-132.